

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



1. Accès

L'accès au camping et l'usage de tous les services du complexe sont exclusifs pour ceux qui se sont inscrits à la réception du camping. La direction du camping se réserve le droit d'admission et annulera le contrat aux campeurs qui ne respectent pas la normative intérieure et, en général, à ceux qui ne respectent pas les principes de la vie civilisée ayant compte le Règlement Officiel et le Régime Intérieur du Camping de l'FCC.

2. Inscription

Se garer au parking placé devant la réception (15 minutes maximum).

Montrer la carte d'identité en vigueur de tous les membres au moment de faire le *check-in*.

Au moment de faire l'inscription, le titulaire devra être majeur d'âge et sera le responsable de tous les actes et toutes les difficultés que puissent occasionner lui-même ou leurs accompagnants.

Il faudra aller à pied à choisir le numéro de terrain afin de le communiquer à la réception avant de s'installer.

Il faudra abonner une caution de 5 euros pour avoir la clé de la porte principale.

Toute modification des données personnelles devra être communiquées à la réception immédiatement.

3. Essentiel

L'état habituelle de permanence si la climatologie le permet sera de nudité intégrale.

En **aucun cas** ne sera pas permis se montrer publiquement avec des vêtements de la sorte de robe intérieure ou maillot de bain.

Il est interdit de faire des photos d'autres campeurs.

Relax-Nat est un **CAMPING NATURISTE FAMILIER**, le client devra avoir un comportement public correct en ce qui concerne aux habitudes, l'éducation, la moralité, la surveillance et contrôle des enfants, l'usage de l'alcool ou d'autres stimulants.

4. Parcelles

Il n'est permis que le stationnement d'une voiture pour parcelle.

Le nombre maximal de personnes pour parcelle est de 6 et l'installation de plus d'une famille ensemble ou groupes ne sont pas permises dans la même parcelle.

Au cas où vous avez une deuxième voiture, celle-ci devra se garer dans le parking grand tout en payant le tarif en vigueur.

L'occupation avec une voiture ou d'autres effets d'une parcelle différente de l'indiqué à l'arrivée, totale ou partiellement, va supposer le paiement automatique d'une autre parcelle.

Il faut laisser libres les chemins, les routes et les routes intérieures du camping.

Le changement à une autre parcelle faudra le solliciter précédemment à la réception.

Les campeurs et tous ses objets personnels vont abandonner le camping avant 18 h, ayant payé la facture correspondante. Si les campeurs sont partis plus tard, il faudra abonner **un jour entier de plus**.

Le payement du tarif total du séjour va se DÉBOURSER le jour antérieur avant 20 h ou le même jour de sortie à partir de 9 h à la réception du camping.

Les débranchements électriques vont s'effectuer avant 18 h.

Il n'est pas permis aucune sorte de jardin ni de modification de la parcelle.

5. Visites

Tous les visiteurs qui entrent dans le camping, quelle que soit la fraction de temps, devront s'inscrire à la réception avant d'entrer au camping, tout en payant le tarif correspondant si la visite supère les 60 minutes.

Le tarif minimum sera le paiement des personnes, véhicules et animaux domestiques si c'est le cas, selon saison.

Le véhicule des visiteurs devra se garer au parking grand toujours, tout en payant le tarif correspondant, ayant compte que le parking soit libre.

Les visites devront abandonner le camping avant 19 h.

6. Paiements

Les paiements peuvent s'effectuer en espèces ou avec une carte de crédit à l'exception de la carte de crédit American Express.

Le camping accepte aussi les paiements par chèque ANCV ou Chèque-Vacances français, tandis qu'on n'acceptera pas d'autres type de chèque ni Euro-Chèques.

7. Véhicules

La vitesse maximale pour tous les véhicules qui roulent dans le complexe est de 10km/h.

Il faut tenir compte qu'entre 23 h et 7 h il est interdit de circuler avec véhicules motorisés ou avec vélos à l'intérieur du camping.

Quel que soit le véhicule qui entre dans le camping à partir 23 h devra se garer directement au parking grand.

Le parking ne peut pas substituer le stationnement du véhicule de sa parcelle.

Il n'est pas permis l'entrée dans le camping d'aucun véhicule qui n'est pas soumis au tarif contracté.

Il est interdit, quel que soit l'heure, l'usage sportif ou de divertissement d'aucun véhicule motorisé ou pas sur les terrains asphaltés du camping.

8. Silence

Il faut respecter le silence soit en horaire diurne, soit en horaire nocturne. De 22 h à 7 h, la norme exige du silence sans aucune exception.

Durant la journée, on conseille que le volume des appareils électroniques et numériques soit d'une intensité raisonnable. On vous demande de la compréhension, de la solidarité et du bon sens pour faciliter la convivialité entre campeurs.

9. Piscines

L'état de nudité intégrale est obligatoire en tout le moment dans toutes les piscines : la piscine grande, la piscine petite et le jacuzzi.

Il est obligatoire de se doucher avant d'entrer dans l'eau.

Les mineurs de 10 ans peuvent être accompagnés d'un adulte qui sera le responsable du mineur.

⊘ Interdictions générales

Il est interdit l'usage des matelas gonflables et des flotteurs géants. Il est seulement autorisé l'usage des flotteurs gonflables dédiés aux enfants.

Il n'est pas permis l'entrée de lunettes, tube ou des palmes de plongée. On n'autorise que les lunettes d'eau.

Il est interdit de jouer avec une balle dans et hors de l'eau.

Il est interdit d'entrer avec des objets de verre à la piscine.

Il est interdit l'entrée des animaux domestiques à la piscine.

Il est interdit de courir, pousser ou altérer l'ordre deconvivialité.

Piscine petite :

Dédié uniquement aux enfants mineurs de 6 ans, qui doivent être accompagnés d'un adulte.

Jacuzzi :

L'usage des hamacs est permis à tous les clients du camping. On vous exige un comportement civilisé et respectueux afin que tous les campeurs puissent prendre plaisir. Vous ne pouvez pas laisser le hamac réservé si vous abandonnez la zone du jacuzzi.

10. Approvisionnement électrique

Les portes des armoires électriques doivent rester toujours fermés pour de raisons de sécurité.

Il faut que les câbles électriques disposent de connexion terre et isolés comme il faut. Les épissures à l'extérieur ne sont pas autorisées.

Chaque parcelle dispose seulement d'une prise d'électricité de 6A / 1320W.

11. Animaux domestiques

Il faut éviter de laisser vos animaux domestiques tout seuls et sans attention et doivent être toujours attachés.

L'entrée de chiens et d'autres animaux dans les piscines, dans les blocs sanitaires et à l'intérieur du bar est interdite.

Le camping dispose d'une zone de canisette, c'est-à-dire, des espaces clos de propreté canine. Il est obligé aux propriétaires de recueillir immédiatement les excréments qui puissent se produire. Le camping dispose d'appareils avec des sacs à crottes pour cet effet.

Le propriétaire du chien doit procurer que le chien n'aboie pas et n'ennuie pas à d'autres campeurs.

Cependant, le propriétaire est le responsable de quel que soit le dommage ou atteinte causé à quelqu'un, à des objets ou à d'autres animaux.

Le camping vous souvient que ni les chiens ni les animaux en général ne sont pas admis dans les bungalows Tonga, Nemo et Morea.

Si le client a un animal domestique dans un bungalow devra n'informer toujours au moment de faire la réservation, car le camping a des bungalows spécifiques pour les familles avec animaux domestiques.

Pour pouvoir entrer au camping avec un chien de race dangereuse il est obligatoire de présenter en réception :

La licence de chiens potentiellement dangereux.

L'assurance de responsabilité civile avec le capital minimum assuré pour des blessures aux autres. Carte de santé du chien avec tous les vaccins au jour.

Les chiens de race dangereuse devront porter le museau dans les espaces publics du camping.

Chiens considérés de race dangereuse : Akita inu, American Staffordshire Terrier, Doberman, Dogo Argentino, Fila Brasileiro, Pitt Bull Terrier, Rottweiler, Staffordshire Bull Terrier et Tosa Inu.

12. Wi-Fi

À toute l'enceinte du camping et des bungalows les campeurs peuvent se brancher à notre réseau Wi-Fi. Vous pouvez demander l'identifiant et le mot passe du Wi-Fi à la réception du camping **après avoir paie l'inscription.**

13. Barbecue

L'usage des barbecues dans les parcelles et bungalows est autorisé pourvu que les barbecues soient homologués et que la flamme ne supère pas la hauteur des côtés des barbecues.

Il faudra utiliser du charbon végétal ou gaz, jamais bois du chauffage.

Il est interdit l'usage des barbecues quand les conditions climatiques ne soient pas les adéquates et quand le plan ALFA de la Generalitat de Catalunya avertisse à la direction du camping, qui prendra le soin d'informer à tous les clients/campeurs.

Le camping dispose d'une zone commune de barbecues, qui peuvent s'utiliser librement. Il est interdit de faire du feu directement au sol.

14. Arbres et plantes

Il est interdit, d'un côté, de lier fil de fer doux aluminisé aux arbres, de l'autre, d'y clouer clous. Il est possible d'y lier des cordes sans abîmer le tronc et surveillant l'arbre.

15. Jeux/sport

Afin d'éviter de déranger aux autres campeurs, les jeux/sport se réaliseront aux espaces destinés à cet effet.

À partir de 21 h les activités qui peuvent gêner aux campeurs (football, pistolets à eau, pétanque, ...) seront interdites.

Le camping dispose d'un service de location de vélos.

16. Activités

Les réunions massives de gens (concours, célébration, fêtes, événements sociaux, ...) devront être autorisés pour la direction du camping.

17. Ordures

Le camping fait le tri des ordures et c'est pour cela qu'on vous prie de nous aider à respecter l'environnement en utilisant les conteneurs destinés à cet effet.

18. Eaux résiduelles

Les eaux résiduelles seront versées aux WC chimiques qui sont situés dans l'enceinte de lavage de voitures. On vous prie de préserver propre l'installation au final de son usage.

19. Assurance

Tous les clients doivent disposes d'une assurance minimale.

L'entreprise du camping n'est pas responsable des vols, pertes ou quel que soit le type de dommage causés par un tiers dont les campeurs peuvent être victimes.

Le camping dispose des coffres-forts où les campeurs peuvent y garder l'argent et les objets de valeur tout en payant un coût par jour.

Le camping ne répondra pas de dommages qui ne soient que strictement causés pour des phénomènes climatiques ou naturels.

Les dommages aux véhicules des clients qui aient lieu à l'enceinte du camping, soit à l'intérieur du camping, soit à la zone du parking, ne sont pas non plus responsabilité du camping.